



sanef

Paris Normandie

**Transformation de l'axe Paris-Normandie (A13-A14)
en péage en flux libre**

2024

210 km concernés !



Les 14 sites de péage en flux libre

- 1 Site de Montesson (A14)
- 2 Diffuseur n° 6.a de Chambourcy (A14)
- 3 Site de Buchelay (A13)
- 4 Site d'Heudebouville et diffuseur n° 18 (A13)
- 5 Échangeur d'Incarville (A13/A154)
- 6 Diffuseur de Bourg-Achard n° 25 (A13)
- 7 Diffuseur de Bourneville n° 26 (A13)
- 8 Échangeur de Bourneville (A13/A131)
- 9 Diffuseur de Toutainville n° 27 (A13)
- 10 Site de Beuzeville et diffuseur n° 28 (A13)
- 11 Échangeur de Quetteville (A13/A29)
- 12 Site de Dozulé et diffuseur n° 30 (A13)
- 13 Diffuseur de Troarn n° 31 (A13)
- 14 Échangeur de Cagny (A13/A813)

La situation demain



Situation actuelle sur la barrière de Buchelay



Après passage en flux libre

Concrètement...



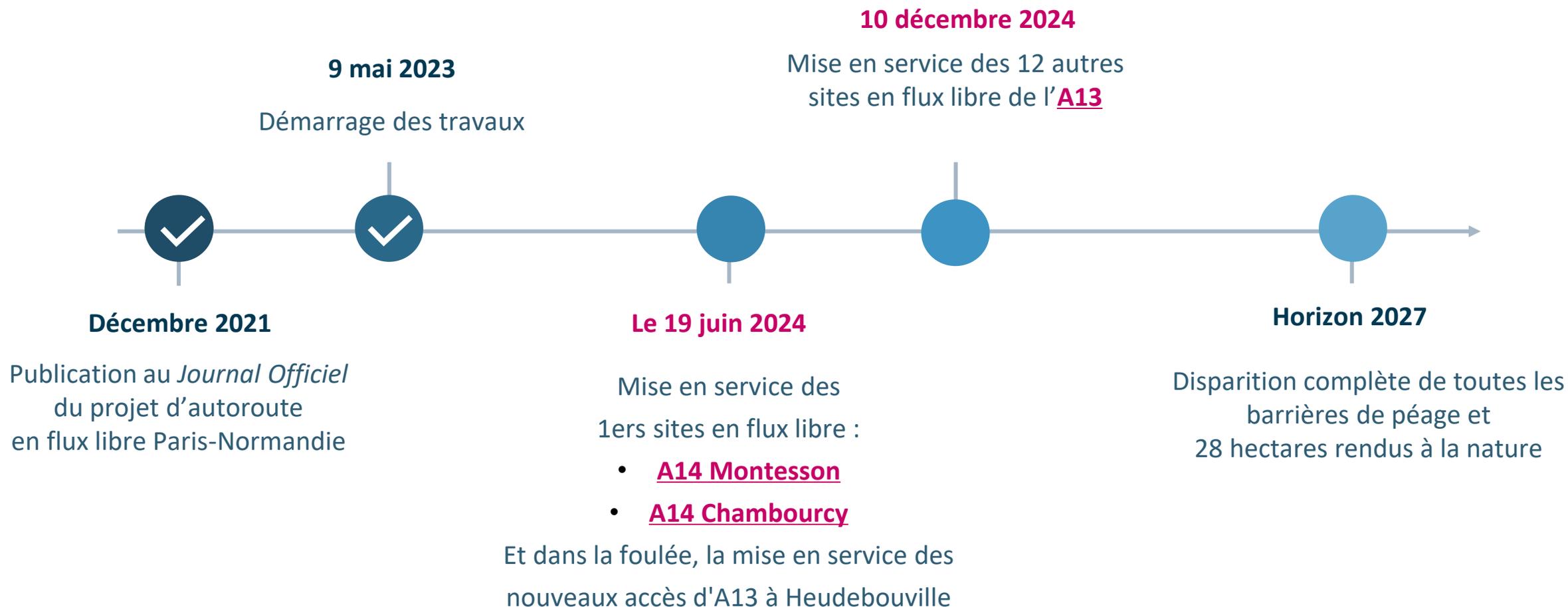
Des armatures métalliques ou « portiques »
enjambant la chaussée pour couvrir toutes les
voies

Des capteurs reconnaissant
la catégorie des véhicules (véhicules
légers, poids lourds...)

Des antennes détectent le badge télépéage
des clients abonnés

Des caméras photographient
les plaques d'immatriculation
des véhicules dépourvus de badge

Les étapes clés du projet



3 modes de paiement des autoroutes à péage en flux libre

ABONNÉS TÉLÉPÉAGE



Paiement par badge Télépéage Libert-t

- Le badge est détecté automatiquement.
- Le paiement a lieu sur la facture du badge télépéage avec l'ensemble des passages au péage du réseau autoroutier.
- Aucune démarche à effectuer.

UNIQUE ACTION : BIEN FIXER SON BADGE
sur le pare-brise pour assurer sa
détection.

NON ABONNÉS TÉLÉPÉAGE



Paiement par carte bancaire sur sanef.com

Dans les 72 heures

Paiement à effectuer après chaque passage au
péage en flux libre, dans un délai de 72 heures.



Paiement chez un buraliste NIRIO

Dans les 72 heures

Paiement à effectuer après chaque passage au
péage en flux libre, dans un délai de 72 heures.

Cas des non-paiements du péage en flux libre

Que se passe-t-il si le paiement n'est pas effectué dans les 72 heures ?

1. Un avis de paiement est **envoyé par courrier au titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule** (y compris dans le cas d'un véhicule de location).
2. Il appartient à ce titulaire de **désigner le client final/conducteur concerné**.

Quelle(s) majoration(s) s'applique(nt) lors de la réception d'un avis de paiement ?

Passé le délai de 72h, le non-paiement du péage est considéré comme une infraction et donne lieu à l'envoi d'un avis de paiement.

- Règlement dans les 15 jours qui suivent l'envoi : l'indemnité forfaitaire est minorée à 10€, en plus du prix du péage à régler.
- Règlement entre 15 jours et 2 mois qui suivent l'envoi : l'indemnité forfaitaire est majorée à 90€, en plus du prix du péage à régler.
- Non-règlement au-delà de 2 mois qui suivent l'envoi :

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 une amende majorée de classe IV d'un montant de 375€ est appliquée.

Attention, les pénalités sont déclenchées pour chaque trajet au péage en flux libre.

Par exemple : un retard de paiement pour un aller-retour effectué le même jour, donnera lieu à 2 avis de paiement distincts.

Que se passe-t-il en cas de non-détection du badge Télépéage ?

- Si l'un de vos clients reçoit un avis de paiement avec majoration, c'est que son badge Télépéage n'a pas été détecté.
- Quelle réponse lui apporter ?
 - Le client doit faire une réclamation / protestation sur son avis de paiement, en donnant son numéro de badge de télépéage, sur le site sanef.com ou par courrier.

Quels enjeux pour les émetteurs de badge ?

- Le rappel auprès des clients de l'importance de **bien fixer son badge sur le pare-brise** afin d'éviter sa non-détection et la réception d'un avis de paiement.

Cela permet :

- De garantir la **satisfaction du client envers l'émetteur de badge**
- **D'éviter un trop grand nombre de sollicitations clients** à l'émetteur de badge et donc le traitement des clients dont le badge n'aurait pas été détecté

Que faire en cas de questions de vos clients ?

- Pour toute **question sur le péage en flux libre**, vous pouvez inviter vos clients à :
 - consulter les **FAQ** sur le site [sanef.com](https://www.sanef.com).
 - contacter le **Service Client Sanef** au [33 \(0\)9 708 08 709](tel:330970808709) (appel non surtaxé) en sélectionnant « 1 » dans le menu.
Service ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h.

Kit de communication

- Vous trouverez sur le sharepoint le kit de communication qui peut vous être utile :
 - Cette présentation Power Point en français et anglais
 - Une vidéo de présentation du péage en flux libre en français et anglais
 - Schéma de pose du badge Télépéage sur le pare-brise

Merci de noter que les droits de diffusion de la chanson sont valables jusqu'au **5 novembre 2025**.